

Hautes-Alpes : le patou multirécidiviste ?



11 Octobre 2021

JUSTICE / Un éleveur queyrassin sera à nouveau entendu par la justice après que son chien de protection ait attaqué une randonneuse sur la route. Un agriculteur qui est déjà poursuivi pour blessures involontaires après que ses patous aient attaqué à de multiples reprises des touristes cet été.

- Hautes-Alpes -

C'est la semaine prochaine, le 18 octobre, que le délibéré sera rendu dans son procès. Un éleveur queyrassin, implanté à Ceillac, était convoqué à la fin du mois de septembre devant la justice pour blessures involontaires. Ses patous, chiens de protection obligatoires pour protéger les troupeaux de la prédation du loup, avaient attaqué à plusieurs reprises cet été des randonneurs. Deux mois de prison avec sursis et une amende de 1.150 euros avaient été requis par le procureur. Les derniers faits en date ne devraient pas aller dans le sens du prévenu puisque l'un de ses chiens a récidivé. Un patou a attaqué une randonneuse le 7 octobre dernier, alors qu'elle marchait sur la route située à proximité de la bergerie. Une information du *Dauphiné Libéré* confirmée par le procureur de Gap, Florent Crouhy, qui explique que le troupeau n'était, à ce moment-là, pas en liberté. La victime n'a pas été mordue mais griffée dans le dos. L'éleveur sera prochainement entendu lors d'une audition. Une enquête pour blessures involontaires a été ouverte.